

## Communiqué de presse

### Inscriptions sur les listes électorales

Pour 2019, les listes électorales seront clôturées le dimanche 31 mars 2019 et non plus le 31 décembre de l'année précédente comme auparavant. Les Mulhousiens qui souhaitent voter aux élections européennes du 26 mai prochain et qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales peuvent encore le faire jusqu'au dimanche 31 mars via la plateforme de e-services de la Ville et jusqu'au samedi 30 mars à la mairie, avec une permanence exceptionnelle le samedi 30 mars de 8h30 à 12h.

#### **Pourquoi ce changement ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un Répertoire Electoral Unique (REU) est tenu par l'Insee. Chaque commune en extraira sa liste électorale au moment de l'organisation des élections. Cette nouvelle gestion des listes permet aux électeurs de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars en 2019 et jusqu'au 6<sup>e</sup> vendredi précédent un scrutin à partir de 2020.

#### **Trois possibilités sont proposées pour s'inscrire :**

- En ligne sur la plateforme e-services de la Ville de Mulhouse : <https://www.mulhouse.fr/inscriptions>  
Simple, facile et accessible 7 jours sur 7, 24h/24,

- par courrier à adresser à :

Service Population, bureau des élections  
Mairie de Mulhouse Entrée C  
2 rue Pierre et Marie Curie  
B.P. 10020  
68948 Mulhouse Cedex 9.

Il suffit de télécharger puis remplir le formulaire sur [mulhouse.fr](http://mulhouse.fr) et de joindre au courrier : la photocopie lisible de la carte d'identité nationale, un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (factures EDF, téléphone...). Préciser s'il s'agit d'une première inscription ou d'un changement de commune. Dans ce cas, précisez le nom de l'ancienne commune.

- en mairie : Bureau des élections Mairie de Mulhouse (Entrée C). Se munir d'une carte d'identité ou d'un passeport et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. Renseignements 03 89 33 78 49 - <https://www.mulhouse.fr/inscriptions>

#### **Qui est concerné ?**

Les nouveaux résidents à Mulhouse, les personnes ayant déménagé dans un autre quartier ou une autre rue à Mulhouse, les personnes qui auront 18 ans avant le 28 février 2019, les ressortissants d'un pays de l'Union européenne.

*Bon à savoir* : les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office. Cependant les fichiers de l'Insee pouvant être incomplets, il est préférable de se renseigner en mairie pour vérifier que l'on est bien inscrit.

#### **Contact presse :**

**Nina OUMEDJKANE**

Nina.oumedjkane@mulhouse-alsace.fr

03 89 32 59 92 / 06 29 68 13 46